

DÉPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

ARRONDISSEMENT

Villefranche de
Rouergue

Séance du Comité Syndical du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Baraqueville.

Présents : 87/164 – M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), M. MARITAN Bernard (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel (CAMJAC), M. VAYSSE André (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), Mme GAYRAL Marie, M. MOLINIER Francis (CASTANET), Mme LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), M. ICHARD Xavier, M. TREBOSC Christian (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PONS Patrick, Mme VENCK Claudine (CC PAYS DE SALARS-AGEN D'AVEYRON), Mme BALMES Nicole, M. MARTY Alain (CC PAYS DE SALARS-FLAVIN), M. REGOURD Yves (CC PAYS DE SALARS-LE VIBAL), Mme JOULIE GABEN Geneviève (CC PAYS DE SALARS-PONT DE SALARS), M. GARDE Jacques (CC PAYS DE SALARS-PRADES DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, M. LAPIERRE Jean-Louis (CC PAYS DE SALARS-SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie (CC PAYS DE SALARS-TREMOUILLES), M. COUTANCIER Jean (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. MERCADIER Daniel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-VERFEIL SUR SEYE), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. TRESSOLS Bernard (CORDES-SUR-CIEL), Mme NESPOULOUS Régine, M. FOISSAC Xavier (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. BESOMBES Serge, M. ALLEGRE Bernard (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry, M. MESTE Christian (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, M. GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), Mme BOUBY Fabienne, M. CARRIE Claude (LESCURE JAUL), M. DAGADA Claude (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. BRIANE Michel, M. SARRAU Richard, (MONTJAUX), M. GUILHEN Philippe, M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. MANDIRAC Gérard, M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. BONNET Christian, M. PELISSIER Philippe (MOYRAZES), M. GUIBAL Fabrice, M. SOUVIGNET Jean Régis (NAJAC), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. VEYRAC Lillian (QUINS), M. LAGARRIGUE Jacques, M. HUGOUNET Christian (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), M. RAMONDENC Gérard, M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), Mme BOUSQUET Sandrine, M. SEHET Franck (SAINT JUST SUR VIAUR), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), Mme LASSERRE Joséphine (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROMÉ DE TARN), Mme PEAN BARRE Marie (SAINT JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE).

Procurations : 6 – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES) à M. MARITAN Bernard (BROQUIES), Mme LAFON Cécile (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS) à M. COUTANCIER Jean (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. PAILLAS Pierre (MILHARS) à M. DAGADA Claude (MILHARS), M. ROTTE Yves (SANVENSA) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES) à M. REGOURD Yves (CC PAYS DE SALARS-LE VIBAL).

Excusé : 17 – M. BOU CALMES Marie Chantal (AYSENES), Mme ROUSSON Nathalie, M. DOUCET Jean Jacques (BOR ET BAR), Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT), M. BALARD Frédéric, M. VIEILLEDENT Franck (CASTELNAU PEGAYROLS), M. ALLIE Delphine (CC PAYS DE SALARS-ARQUES), M. CROS Emmanuel, M. MAGES Bernard (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. CHARDENET Didier (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-VERFEIL SUR SEYE), M. PUECH Christophe (CORDES SUR CIEL), Mme MOULY Louise (LA CAPELLE BLEYS), Mme CATHALA

Geneviève (LA FOUILLADE), M. LIAUTARD Yves, M. ROBERT Francis (LA SELVE), M. MELANO Philippe (LE TRUDEL), M. PANIS Yves (MONTEILS).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Objet : 030 - 2024CS - DECISION MODICATIVE N° 4

Un ajustement du budget primitif 2024 s'avère nécessaire.

1 – VIREMENT DE CREDITS

1 – Le chapitre 66 - « Charges financières »

L'augmentation nécessaire de 145 000 € se traduit par la **régularisation pour l'année 2024 des ICNE (Intérêts Courus Non Echus)** demandée par le SGC de Villefranche de Rouergue.

En effet, la charge rattachée aux ICNE est constatée, d'avance, en 2024 pour la première fois au SMELS. Son montant s'élève à 150 228 €.

Cependant, une fois l'instauration des ICNE faite, la répercussion sera moindre car il s'agira uniquement de faire la **différence entre l'écriture passée en 2024 et celle à venir en 2025.**

2 – Le chapitre 67 - « Charges exceptionnelles »

Il est nécessaire d'augmenter le chapitre 67 correspondant aux « charges exceptionnelles » de 40 000 euros. Cette augmentation est liée au règlement de pénalités de remboursement tardif de la ligne de trésorerie de l'année 2023 au Crédit Agricole.

En effet, le compte impacté pour cette dépense est le compte 6718 et non le 627 correspondant aux frais bancaires.

	Dépenses	Recettes
Section Fonctionnement		
Chap 66 « Charges financières »	+ 145 000 €	
Chap 67 « Charges financières »	+ 40 000 €	
Virement à la fin Section Investissement (023)	- 185 000 €	
Section Investissement		
Virement de la Section Fonctionnement (021)		- 185 000.00 €
Chap 23 Immobilisations en cours	- 185 000.00 €	

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **ADOpte** la décision modificative n° 4, intégrée au Budget Primitif 2024, votée en cette même séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,
Yves REGOURD

SYNDICAT MIXTE DES EAUX
S.M.E. LEVEZOU SEGALA
313 Rue du Levant
ZA du Puech
12160 BARAQUEVILLE
LEVEZOU SEGALA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 030-2024CS-decisions modificatives 4

Date de décision: 09/12/2024

Date de réception de l'accusé 17/12/2024
de réception :

Numéro de l'acte : 0302024_030

Identifiant unique de l'acte : 012-200073799-20241209-0302024_030-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP- DM - CA-
affectation du résultat - approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-20007379900047-012045-DM4-2024-17122024000000.xml
(99_BU-012-200073799-20241209-0302024_030-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 030-2024CS-DECISIONS MODIFICATIVE N 4.pdf (71_AN-012-
200073799-20241209-0302024_030-BF-1-1_2.pdf)
dm4

Annexe : 030-2024CS-DECISIONS MODIFICATIVE N 4.pdf (71_AN-012-
200073799-20241209-0302024_030-BF-1-1_3.pdf)
dm4

DÉPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE
SYNDICAL DU

ARRONDISSEMENT

Villefranche de
Rouergue

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Baraqueville.

Présents : 87/164 – M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), M. MARITAN Bernard (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel (CAMJAC), M. VAYSSE André (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), Mme GAYRAL Marie, M. MOLINIER Francis (CASTANET), Mme LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), M. ICHARD Xavier, M. TREBOSC Christian (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PONS Patrick, Mme VENCK Claudine (CC PAYS DE SALARS-AGEN D'AVEYRON), Mme BALMES Nicole, M. MARTY Alain (CC PAYS DE SALARS-FLAVIN), M. REGOURD Yves (CC PAYS DE SALARS-LE VIBAL), Mme JOULIE GABEN Geneviève (CC PAYS DE SALARS-PONT DE SALARS), M. GARDE Jacques (CC PAYS DE SALARS-PRADES DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, M. LAPIERRE Jean-Louis (CC PAYS DE SALARS-SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie (CC PAYS DE SALARS-TREMOUILLES), M. COUTANCIER Jean (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. MERCADIER Daniel (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-VERFEIL SUR SEYE), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. TRESSOLS Bernard (CORDES-SUR-CIEL), Mme NESPOULOUS Régine, M. FOISSAC Xavier (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. BESOMBES Serge, M. ALLEGRE Bernard (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry, M. MESTE Christian (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, M. GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), Mme BOUBY Fabienne, M. CARRIE Claude (LESCURE JAUL), M. DAGADA Claude (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. BRIANE Michel, M. SARRAU Richard, (MONTJAUX), M. GUILHEN Philippe, M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. MANDIRAC Gérard, M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. BONNET Christian, M. PELISSIER Philippe (MOYRAZES), M. GUIBAL Fabrice, M. SOUVIGNET Jean Régis (NAJAC), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. VEYRAC Lilian (QUINS), M. LAGARRIGUE Jacques, M. HUGONNET Christian (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), M. RAMONDENC Gérard, M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), Mme BOUSQUET Sandrine, M. SEHET Franck (SAINT JUST SUR VIAUR), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), Mme LASSERRE Joséphine (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROME DE TARN), Mme PEAN BARRE Marie (SAINT JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERQUE).

Procurations : 6 – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES) à M. MARITAN Bernard (BROQUIES), Mme LAFON Cécile (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS) à M. COUTANCIER Jean (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. PAILLAS Pierre (MILHARS) à M. DAGADA Claude (MILHARS), M. ROTTE Yves (SANVENSA) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES) à M. REGOURD Yves (CC PAYS DE SALARS-LE VIBAL).

Excusé : 17 – M. BOU CALMES Marie Chantal (AYSENES), Mme ROUSSON Nathalie, M. DOUCET Jean Jacques (BOR ET BAR), Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT), M. BALARD Frédéric, M. VIEILLEDENT Franck (CASTELNAU PEGAYROLS), M. ALLIE Delphine (CC PAYS DE SALARS-ARQUES), M. CROS Emmanuel, M. MAGES Bernard (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. CHARDENET Didier (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-VERFEIL SUR SEYE), M. PUECH Christophe (CORDES SUR CIEL), Mme MOULY Louise (LA CAPELLE BLEYS), Mme CATHALA

Geneviève (LA FOUILLADE), M. LIAUTARD Yves, M. ROBERT Francis (LA SELVE), M. MELANO Philippe (LE TRUEL), M. PANIS Yves (MONTEILS).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Objet : 031 - 2024CS - Décision modificative n° 5 : « Régularisation imputation avance remboursable (Opérations d'ordre) »

Monsieur le Président expose, qu'il convient d'inscrire au budget des opérations d'ordre d'investissement afin de procéder à la régularisation de l'avance remboursable versée par l'Agence de l'Eau Adour Garonne en 2023, comme suit :

- Montant avance remboursable Agence de l'Eau Adour Garonne : 1 000 000 €, passé en 2023 sur le compte 13111, erroné (**compte sur lequel la recette aurait dû être imputée : 1687**)
- Impossibilité de rattacher comptablement le montant de 50 000 € sur l'année 2024, correspondant au montant de l'échéance pour le remboursement de l'avance remboursable.

Ainsi les inscriptions correspondant au budget se traduisent par les inscriptions d'ordre suivantes :

Dépenses d'ordre Investissement		Recettes d'ordre d'investissement	
Compte	Montant	Compte	Montant
		1687/041	1 000 000,00 €
13111/041	1 000 000,00 €		
	1 000 000,00 €		1 000 000,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **ADOpte** la décision modificative n° 5, intégrée au Budget Primitif 2023, votée en cette même séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.


Le Président,
Yves REGOURD

SYNDICAT MIXTE DES EAUX
S.M.E. LEVEZOU SEGALA
813 Rue du Levant
ZA du Puech
31180 BARAQUEVILLE
LEVEZOU SEGALA

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : 031-2024CS - décision modificative n° 5

Date de décision: 09/12/2024

Date de réception de l'accusé 17/12/2024

de réception :

Numéro de l'acte : 20240912_031

Identifiant unique de l'acte : 012-200073799-20241209-20240912_031-BF

Nature de l'acte : Documents budgétaires et financiers

Matières de l'acte : 7 .1 .2

Finances locales

Decisions budgetaires

délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP- DM - CA-
affectation du résultat - approbation du compte de gestion)

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : DOCBUDG-20007379900047-012045-DM5-2024-17122024000000.xml

(99_BU-012-200073799-20241209-20240912_031-BF-1-1_1.xml)

Annexe : 031-2024CS - Décision modificative n° 5 avance remboursable.pdf (

99_BU-012-200073799-20241209-20240912_031-BF-1-1_2.pdf)

DECISION MODIFICATIVE N° 5

DÉPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL
DU

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

ARRONDISSEMENT

Villefranche de
Rouergue

Séance du Comité Syndical du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Baraqueville.

Présents : 87 – M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), M. MARITAN Bernard (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel (CAMJAC), M. VAYSSE André (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), Mme GAYRAL Marie, M. MOLINIER Francis (CASTANET), Mme LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), M. ICHARD Xavier, M. TREBOSC Christian (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PONS Patrick, Mme VENCK Claudine (CC PAYS DE SALARS-AGEN D'AVEYRON), Mme BALMES Nicole, M. MARTY Alain (CC PAYS DE SALARS-FLAVIN), M. REGOURD Yves (CC PAYS DE SALARS-LE VIBAL), Mme JOULIE GABEN Geneviève (CC PAYS DE SALARS-PONT DE SALARS), M. GARDE Jacques (CC PAYS DE SALARS-PRADES DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, M. LAPIERRE Jean-Louis (CC PAYS DE SALARS-SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie (CC PAYS DE SALARS-TREMOUILLES), M. COUTANCIER Jean (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. MERCADIER Daniel (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-VERFEIL SUR SEYE), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. TRESSOLS Bernard (CORDES-SUR-CIEL), Mme NESPOULOUS Régine, M. FOISSAC Xavier (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. BESOMBES Serge, M. ALLEGRE Bernard (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry, M. MESTE Christian (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, M. GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), Mme BOUBY Fabienne, M. CARRIE Claude (LESCURE JAOU), M. DAGADA Claude (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. BRIANE Michel, M. SARRAU Richard, (MONTJAUX), M. GUILHEN Philippe, M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. MANDIRAC Gérard, M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. BONNET Christian, M. PELISSIER Philippe (MOYRAZES), M. GUIBAL Fabrice, M. SOUVIGNET Jean Régis (NAJAC), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. VEYRAC Lilian (QUINS), M. LAGARRIGUE Jacques, M. HUGONNET Christian (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), M. RAMONDENC Gérard, M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), Mme BOUSQUET Sandrine, M. SEHET Franck (SAINT JUST SUR VIAUR), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), Mme LASSERRE Joséphine (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROME DE TARN), Mme PEAN BARRE Marie (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERQUE).

Procurations : 6 – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES) à M. MARITAN Bernard (BROQUIES), Mme LAFON Cécile (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS) à M. COUTANCIER Jean (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. PAILLAS Pierre (MILHARS) à M. DAGADA Claude (MILHARS), M. ROTTE Yves (SANVENS) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENS), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES) à M. REGOURD Yves (CC PAYS DE SALARS-LE VIBAL).

Excusé : 17 – M. BOU CALMES Marie Chantal (AYSSENES), Mme ROUSSON Nathalie, M. DOUCET Jean Jacques (BOR ET BAR), Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT), M. BALARD Frédéric, M. VIELLEDENT Franck (CASTELNAU PEGAYROLS), M. ALLIE Delphine (CC PAYS DE SALARS-ARQUES), M. CROS Emmanuel, M. MAGES Bernard (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. CHARDENET Didier (CC QUERCY ROUERQUE GORGES DE L'AVEYRON-VERFEIL SUR SEYE), M. PUECH Christophe (CORDES SUR CIEL), Mme MOULY Louise (LA CAPELLE BLEYS), Mme CATHALA Geneviève (LA FOUILLADE), M. LIAUTARD Yves, M. ROBERT Francis (LA SELVE), M. MELANO Philippe (LE TRUEL), M. PANIS Yves (MONTEILS).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Délibération n°032 - 2024CS –Prise en compte de l'évolution des redevances de l'Agence de l'eau dans la facturation de l'eau aux abonnés

Exposé des motifs

L'article 101 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 portant sur la transformation du dispositif de redevances des agences de l'eau instaure à compter du 1er janvier 2025 la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable auxquelles sont assujetties les communes ou leurs établissements publics compétents en matière de distribution d'eau potable.

En application du Décret n° 2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau, le SMELS doit définir la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2224-12-2 à L2224-12-4 ;

Vu le Code de l'environnement, et notamment ses articles L213-10-6, et articles D213-48-12-8 à -13, et D213-48-35-2 dans leur version applicable à compter du 1er janvier 2025 ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des réseaux d'eau potable et pour la performance des systèmes d'assainissement collectif ;

Vu l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et de la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L2224-12-3 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées modifié, dans sa version applicable au 1er janvier 2025 ;

Vu la délibération n°2024-DL/CA/24-49 du 10/10/2024 du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Adour-Garonne portant sur le projet de taux de redevances des années 2025 à 2030 et saisine des comités de bassin pour avis conforme et notamment ses articles 2.4 et 2.5 ;

Considérant que la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau est maintenue mais que la redevance pour pollution d'origine domestique est substituée par la redevance consommation d'eau potable dont le tarif a été fixé par l'Agence de l'eau à hauteur de 0.32 € HT / m³ ,

Considérant que le Syndicat, en sa qualité d'assujettie à la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable sera redevable envers l'agence de l'eau d'un montant égal au produit 1°) du volume d'eau facturé aux personnes abonnées au service d'eau potable, 2°) d'un tarif fixé par l'agence de l'eau et 3°) des coefficients de modulation ;

Considérant que l'Agence de l'eau Adour-Garonne a fixé un tarif de 0,35 €HT par mètre cube pour la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025 ;

Considérant que le coefficient de modulation correspondant à la performance du réseau d'eau potable est fixé pour l'année 2025 à la valeur de 0.2 ;

Il est donc proposé au Comité Syndical de :

Article 1

- FIXER pour l'année 2025 le montant de la contre-valeur de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable devant être répercutée sur chaque usager du service public de distribution d'eau potable sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau vendu, à 0.07 € HT / m³.

Article 2

- PRÉCISER que cette contre-valeur est assujettie à la TVA selon la réglementation en vigueur à hauteur de 5.5% pour l'eau.

Article 3 :

- AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents et les actes administratifs nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour rappel, en synthèse la structure tarifaire du SMELS en 2025

TYPE D'ABONNEMENT	PART FIXE (ABONNEMENT) (€)	PART VARIABLE CONSOMMATION (€/m ³)
Abonnement domestique	100,00	1,40
Abonnement professionnel	230,00	1.00
Abonnement industriel	230,00	0,90
LES FRAIS D'INTERVENTION AUPRES DES ABONNES (€)		
Accès au service		25.00
Fermeture de branchement pour non-paiement (conformément à la réglementation en vigueur) ou non-respect du règlement		40.00
Réouverture de branchement suite à fermeture pour non-paiement ou non- respect du règlement		40.00
Fermeture et réouverture temporaire à la demande de l'abonné		25.00
Frais de duplicata de facture		10.00

Les tarifs sont considérés hors redevances de l'Agence Adour Garonne et hors TVA :

- ✓ Redevance préservation de la ressource en eau : 0,11 € / m³
- ~~✓ Redevance pollution : 0.33 € / m³~~
- ✓ Redevance sur la consommation d'eau potable : 0.32 € / m³
- ✓ Redevance pour la performance des réseaux d'eau potable : 0.07 € / m³

Le taux de TVA de 5.5 % est applicable à l'ensemble de la facture.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- **ADOPTE** la décision modificative n° 5, intégrée au Budget Primitif 2023, votée en cette même séance.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Président,

Yves REGOURD



A handwritten signature in blue ink, appearing to be "Yves Regourd", written over the right side of the stamp.

DÉPARTEMENT
AVEYRON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITE SYNDICAL DU

ARRONDISSEMENT
Villefranche de
Rouergue

SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Baraqueville.

Présents : 87/164 – M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), M. MARITAN Bernard (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel (CAMJAC), M. VAYSSE André (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), Mme GAYRAL Marie, M. MOLINIER Francis (CASTANET), Mme LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), M. ICHARD Xavier, M. TREBOSC Christian (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PONS Patrick, Mme VENCK Claudine (CC PAYS DE SALARS-AGEN D'AVEYRON), Mme BALMES Nicole, M. MARTY Alain (CC PAYS DE SALARS-FLAVIN), M. REGOURD Yves (CC PAYS DE SALARS-LE VIBAL), Mme JOULIE GABEN Geneviève (CC PAYS DE SALARS-PONT DE SALARS), M. GARDE Jacques (CC PAYS DE SALARS-PRADES DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, M. LAPIERRE Jean-Louis (CC PAYS DE SALARS-SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie (CC PAYS DE SALARS-TREMOUILLES), M. COUTANCIER Jean (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. MERCADIER Daniel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-VERFEIL SUR SEYE), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. TRESSOLS Bernard (CORDES-SUR-CIEL), Mme NESPOULOUS Régine, M. FOISSAC Xavier (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. BESOMBES Serge, M. ALLEGRE Bernard (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry, M. MESTE Christian (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, M. GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), Mme BOUBY Fabienne, M. CARRIE Claude (LESCURE JAOL), M. DAGADA Claude (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. BRIANE Michel, M. SARRAU Richard, (MONTJAUX), M. GUILHEN Philippe, M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. MANDIRAC Gérard, M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. BONNET Christian, M. PELISSIER Philippe (MOYRAZES), M. GUIBAL Fabrice, M. SOUVIGNET Jean Régis (NAJAC), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. VEYRAC Lilian (QUINS), M. LAGARRIGUE Jacques, M. HUGOUNET Christian (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), M. RAMONDENC Gérard, M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), Mme BOUSQUET Sandrine, M. SEHET Franck (SAINT JUST SUR VIAUR), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), Mme LASSERRE Joséphine (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROMÉ DE TARN), Mme PEAN BARRE Marie (SAINTE JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE).

Procurations : # – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES) à M. MARITAN Bernard (BROQUIES), Mme LAFON Cécile (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS) à M. COUTANCIER Jean (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. PAILLAS Pierre (MILHARS) à M. DAGADA Claude (MILHARS), M. ROTTE Yves (SANVENSA) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES) à M. REGOURD Yves (CC PAYS DE SALARS-LE VIBAL).

Excusé : 17 – M. BOU CALMES Marie Chantal (AYSENES), Mme ROUSSON Nathalie, M. DOUCET Jean Jacques (BOR ET BAR), Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT), M. BALARD Frédéric, M. VIEILLEDENT Franck (CASTELNAU PEGAYROLS), M. ALLIE Delphine (CC PAYS DE SALARS-ARQUES), M. CROS Emmanuel, M. MAGES Bernard (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. CHARDENET Didier (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-VERFEIL SUR SEYE), M. PUECH Christophe (CORDES SUR CIEL), Mme MOULY Louise (LA CAPELLE BLEYS), Mme CATHALA Geneviève (LA FOUILLADE), M. LIAUTARD Yves, M. ROBERT Francis (LA SELVE), M. MELANO Philippe (LE TRUEL), M. PANIS Yves (MONTEILS).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Objet : 033 - 2024CS – Ouverture anticipée de crédits d'investissement exercice 2025

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de l'article L.1612-1 du CGCT l'assemblée délibérante peut autoriser l'engagement, la liquidation, le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente,

Dans l'attente du vote du budget primitif 2024, il propose au Comité syndical de voter ces ouvertures anticipées de crédits afin de ne pas interrompre les paiements des entreprises.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité des membres présents,

- **APPROUVE** l'ouverture des crédits anticipée comme suit :

	Crédits ouverts en 2024 (opérations d'ordre comprises)	Ouverture anticipée de crédits exercice 2025
Article 2313 Constructions	598 396,76	149 000,00
Article 2315 installations et outillage	10 844 502,20	2 000 000,00
Article 2051 Concessions droits similaires	2 000,00	0,00
Article 2083 Matériel de bureau et informatique	40 000,00	2 500,00

- **AUTORISE** Monsieur le Président à exécuter ces dispositions.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Le Président,
Yves REGOURD**



SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU LEVEZOU SEGALA

Séance du Comité Syndical du 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 9 décembre à 10 heures, les membres du Comité du Syndicat Mixte des EAUX LEVEZOU SEGALA, se sont réunis à Baraqueville.

Présents : 87 164 – M. BONNEFOUS Jean-Louis (ALRANCE), M. LACAN Guy, M. TROUCHE Jean-Claude (ARVIEU), M. BONNEFILLE Serge (AURIAC LAGAST), M. BARBEZANGE Jacques, M. PUECH Robert (BARAQUEVILLE), M. DALMIERES Serge (BOURNAZEL), M. MARITAN Bernard (BROQUIES), M. ANDRIEU Marc (CALMONT), M. GAZANIOL Dominique, Mme LITRE Alexandrine (CAMBOULAZET), M. ESPIE Gabriel (CAMJAC), M. VAYSSE André (CANET DE SALARS), M. GAULTIER DE KERMOAL François (CASSAGNES BEGONHES), Mme GAYRAL Marie, M. MOLINIER Francis (CASTANET), Mme LEBLOND Nelly, M. COUVEIGNES Sébastien (CC CARMAUSIN SEGALA-JOUQUEVIEL), M. ICHARD Xavier, M. TREBOSC Christian (CC CARMAUSIN SEGALA-MONTIRAT), M. FAUCOU Patrick (CC CARMAUSIN SEGALA-ST CHRISTOPHE), M. PONS Patrick, Mme VENCK Claudine (CC PAYS DE SALARS-AGEN D'AVEYRON), Mme BALMES Nicole, M. MARTY Alain (CC PAYS DE SALARS-FLAVIN), M. REGOURD Yves (CC PAYS DE SALARS-LE VIBAL), Mme JOULIE GABEN Geneviève (CC PAYS DE SALARS-PONT DE SALARS), M. GARDE Jacques (CC PAYS DE SALARS-PRADES DE SALARS), M. CARCENAC Pierre, M. LAPIERRE Jean-Louis (CC PAYS DE SALARS-SALMIECH), M. CARRIERE Christian, M. MALEVIALLE Jean-Marie (CC PAYS DE SALARS-TREMOUILLES), M. COUTANCIER Jean (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. MERCADIER Daniel (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. BAYLAC Fernand (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-VERFEIL SUR SEYE), Mme VERNHES Nadine (CENTRES), M. ALCOUFFE Patrick, M. SOUYRI Marc (COLOMBIES), M. TRESSOLS Bernard (CORDES-SUR-CIEL), Mme NESPOULOUS Régine, M. FOISSAC Xavier (DURENQUE), M. CARLES Jean-Louis (GAILLAC GRAULHET AGGLOMERATION-TONNAC), M. BORIES André, M. REVELLAT Christian (GRAMOND), M. RIGAL Bernard (LA CAPELLE BLEYS), M. VIDAL Bernard (LA FOUILLADE), M. ICHARD Frédéric (LACAPELLE SEGALAR), M. BESOMBES Serge, M. ALLEGRE Bernard (LE RIOLS), M. VAYSSETTES Joel (LE TRUEL), M. MOULIS Thierry, M. MESTE Christian (LES CABANNES), M. SALSON Laurent, M. GASTAL Gilles (LES COSTES GOZON), Mme BOUBY Fabienne, M. CARRIE Claude (LESCURE JAUL), M. DAGADA Claude (MILHARS), M. ALAZARD Christian (MONTEILS), M. BRIANE Michel, M. SARRAU Richard, (MONTJAUX), M. GUILHEN Philippe, M. CHAMBERT Bernard (MORLHON LE HAUT), M. MANDIRAC Gérard, M. BLANC Claude (MOUZIEYS PANENS), M. BONNET Christian, M. PELISSIER Philippe (MOYRAZES), M. GUIBAL Fabrice, M. SOUVIGNET Jean Régis (NAJAC), M. ORLHAC Jean Luc (PREVINQUIERES), M. VEYRAC Lilian (QUINS), M. LAGARRIGUE Jacques, M. HUGOUNET Christian (SAINT ANDRE DE NAJAC), M. HENRY Mathieu (SAINT BEAUZELY), M. RAMONDENC Gérard, M. RAYSSAC Christophe (SAINT IZAIRE), Mme BOUSQUET Sandrine, M. SEHET Franck (SAINT JUST SUR VIAUR), M. BRIERE Alex (SAINT MARCEL CAMPES), Mme LASSERRE Joséphine (SAINT MARTIN LAGUEPIE), M. ARLES Jacques, M. DELTOUR Arnaud (SAINT ROMÉ DE TARN), Mme PEAN BARRE Marie (SAINT JULIETTE SUR VIAUR), M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. JALBERT Daniel, M. BANCAREL Jean-Marie (VEZINS DE LEVEZOU), M. BOUYSSIE Jean-Michel, M. CARRIE Jean-Claude (VILLEFRANCHE DE ROUERGUE).

Procurations : 0 – M. ANTONIN Jacques (BROQUIES) à M. MARITAN Bernard (BROQUIES), Mme LAFON Cécile (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS) à M. COUTANCIER Jean (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-GINALS), M. DEPEYRE Marc (LES CABANNES) à M. MOULIS Thierry (LES CABANNES), M. PAILLAS Pierre (MILHARS) à M. DAGADA Claude (MILHARS), M. ROTTE Yves (SANVENSA) à M. CHAMBERT Jean-Pierre (SANVENSA), M. LAURENT Bernard (ROUSSAYROLLES) à M. REGOURD Yves (CC PAYS DE SALARS-LE VIBAL).

Excusé : 77 – M. BOU CALMES Marie Chantal (AYSSENES), Mme ROUSSON Nathalie, M. DOUCET Jean Jacques (BOR ET BAR), Mme BOUTONNET Michèle (CALMONT), M. BALARD Frédéric, M. VIEILLEDENT Franck (CASTELNAU PEGAYROLS), M. ALLIE Delphine (CC PAYS DE SALARS-ARQUES), M. CROS Emmanuel, M. MAGES Bernard (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-LAGUEPIE), M. CHARDENET Didier (CC QUERCY ROUERGUE GORGES DE L'AVEYRON-VERFEIL SUR SEYE), M. PUECH Christophe (CORDES SUR CIEL), Mme MOULY Louise (LA CAPELLE BLEYS), Mme CATHALA Geneviève (LA FOUILLADE), M. LIAUTARD Yves, M. ROBERT Francis (LA SELVE), M. MELANO Philippe (LE TRUEL), M. PANIS Yves (MONTEILS).

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut donc valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Madame VERNHES Nadine, déléguée de la Commune de CENTRES.

Objet : 034 - 2024CS – Délibération relative à l'adhésion par convention du SMELS au service de médecine du travail du Centre de Gestion de l'Aveyron

SUR LA PROPOSITION DU PRESIDENT

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Accusé de réception en préfecture

012-200073799-20241209-20240912_034-DE

Reçu le 15/01/2025

Vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu la délibération du Centre de Gestion de l'AVEYRON en date du 23 octobre 2024 fixant les tarifs des missions facultatives proposées par le Centre de Gestion,

Considérant que la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON prend fin le 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de délibérer pour autoriser le Président à signer le renouvellement de la convention d'adhésion annexée à la présente délibération,

Considérant qu'il est obligatoire d'adhérer à un Service de Médecine Professionnelle,

A l'unanimité des membres présents, le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

DECIDE

- **de confier** le suivi médical des agents au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON.

- **d'autoriser** le Président à signer une convention d'adhésion au service de Médecine Professionnelle et Préventive du Centre de Gestion de l'AVEYRON pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} janvier 2025.

- **de régler** au Centre de Gestion, le montant des prestations assurées par ce service.

Fait à Baraqueville, le

Pour extrait conforme

Le Président



Yves REGOURD